

**PLAN DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS, LE  
RACISME, L'ANTISEMITISME ET LA HAINE ANTI-LGBT DE  
VITROLLES**

**REGLEMENT APPEL A PROJETS 2020**

**« SENSIBILISER A LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS, LE  
RACISME, L'ANTISEMITISME ET LA HAINE ANTI-LGBT »**



## PRÉSENTATION GÉNÉRALE ET CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

La Ville de Vitrolles s'est engagée depuis plusieurs années dans la lutte contre les discriminations. La Ville de Vitrolles a signé en octobre 2019 son deuxième plan de lutte contre les discriminations, le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT avec la Préfète déléguée pour l'égalité des chances, le DILCRAH et la Fondation Camp des Milles. A travers le renouvellement de son engagement, la Ville de Vitrolles fait de cet enjeu une priorité durable. Ce plan 2019-2021 a vocation à renforcer la dynamique territoriale en investissant de nouveaux champs d'action, notamment la lutte contre la haine anti-LGBT, l'éducation aux médias et à l'information, en travaillant avec des acteurs inédits dans une ambition systémique réaffirmée. Ce plan porte, notamment, trois objectifs : renforcer et amplifier la dynamique auprès des agents et partenaires travaillant sur le territoire, donner de la visibilité à la thématique pour sensibiliser les habitants et notamment les jeunes par des actions visant à faire reculer les préjugés, lutter contre les pratiques qui contribuent à générer des discriminations et accompagner les victimes. Dans ce cadre-là, la Ville se mobilise en interne comme vis-à-vis des acteurs de son territoire, et souhaite inciter à l'émergence de nouvelles démarches citoyennes à travers un appel à projets spécifique sur cette thématique.

### **OBJECTIFS :**

La lutte contre les discriminations vise, dans des situations comparables, à rétablir l'égalité de traitement pour tous. Ainsi, aucun des critères prohibés par la loi<sup>1</sup> ne doit entrer en considération quand il s'agit de rendre un service (public ou privé), d'attribuer un logement ou un emploi, ou de faire une inscription dans le domaine de l'enseignement. A travers cet appel à projets, nous souhaitons inciter les associations à proposer des actions de sensibilisation, de manière à travailler en amont sur les représentations sociales, qui peuvent mener aux actes discriminants. Ces actions peuvent prendre différentes formes en fonction du type de discrimination et/ou du public visé (formations, échanges et débats citoyens, actions d'accès aux droits et de lutte contre le non recours, ateliers pédagogiques, visites patrimoniales, diffusions documentaires ou artistiques, créations artistiques, etc.).

Ainsi les associations, en lien avec des habitant-e-s ou des acteurs du territoire (établissements scolaires notamment), sont-elles invitées à proposer des actions de sensibilisation à la lutte contre les discriminations, de manière globale ou spécifique.

### **PUBLIC VISÉ :**

La Ville de Vitrolles œuvre déjà en interne auprès de ses agents et dans ses écoles avec les équipes pédagogiques ; elle incite également ses partenaires (centres sociaux, associations, entreprises, mission locale, collèges et lycées, etc.) à s'engager sur le sujet. Avec cet appel à projets, la Ville souhaite élargir ses possibilités d'actions, grâce à l'implication des acteurs associatifs. Le public visé est donc, sur le territoire de Vitrolles, intergénérationnel.

---

<sup>1</sup> Les 25 critères à ce jour sont : Sexe /Origine /Grossesse /Situation de famille /Apparence physique /Patronyme /Lieu de résidence /Etat de santé /Handicap /Caractéristiques génétiques /Mœurs /Orientation sexuelle /Identité de genre /Age /Opinions politiques ou philosophiques/Activités syndicales /Appartenance ou non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une race, une nation /Appartenance ou non-appartenance, vraie ou supposée, à une religion /Perte d'autonomie /La discrimination à l'égard d'une personne en raison de sa particulière vulnérabilité résultant de sa situation économique, apparente ou connue de son auteur/ La capacité à s'exprimer dans une autre langue que le français/ Domiciliation bancaire/ Harcèlement en raison d'un de ces critères.

### **TYPES D'ACTION :**

- Les actions inscrites dans un projet global annuel seront à privilégier, plutôt que des actions ponctuelles.
- Les projets pourront prendre des formes très variées, dans la mesure où la sensibilisation ou la lutte contre les discriminations en est l'objectif principal (voir annexe n°1).

### **BUDGET :**

Pour cette quatrième édition, la Ville consacre une somme de 10 000 euros à cet appel à projets, et privilégiera des projets de proximité. Les projets faisant apparaître des cofinancements par des financeurs autres que la Ville de Vitrolles seront privilégiés.

### **CRITERES D'ÉLIGIBILITÉ :**

- L'appel à projets est ouvert à tous les porteurs Vitrollais. Les porteurs n'ayant pas leur siège social à Vitrolles devront être en partenariat, pour le projet, avec un acteur du territoire Vitrollais (association, établissement scolaire, entreprise, institution) de manière à être certain de toucher un public Vitrollais.
- Un seul projet par porteur sera accepté. Néanmoins plusieurs intervenants peuvent participer au même projet.
- Les projets seront retenus en fonction de plusieurs critères :
  - Respect des contraintes fixées par le présent appel à projets,
  - Adéquation entre le projet et le thème proposé,
  - Implantation des partenaires du projet sur le territoire (implication d'habitants dans le projet et/ou capacité à toucher un public Vitrollais),
  - Impact attendu de la sensibilisation proposée,
  - Diversité des publics touchés sur le total des projets retenus,
  - Originalité et créativité du projet,
  - Coût du projet et modalités de financement.

### **MODALITES DE MISE EN OEUVRE**

Les participants mettent en œuvre des projets libres de droits dans le cadre des actions de lutte contre les discriminations de la Ville de Vitrolles. Ils cèdent également les droits d'adaptation de leurs travaux dans le cadre d'une utilisation non commerciale.

La ville de Vitrolles se réserve le droit de les éditer, de les diffuser, de les publier, ou de proposer toute forme de valorisation dans le cadre de son plan de lutte.

Le projet devra être entièrement effectué au plus tard au 30 juin 2021. Une présentation publique des résultats du projet par les participant-e-s est à prévoir, en privilégiant si possible la semaine du 21 Mars 2021 (journée nationale de lutte contre les discriminations raciales).

La participation à cet appel à projets implique l'acceptation totale et sans réserve des présentes modalités de participation et la remise du dossier complet selon le modèle fourni.

## ANNEXE 1

### **Sensibiliser à la lutte contre les discriminations de manière non culpabilisante et constructive, c'est par exemple :**

- Comprendre ce que sont les stéréotypes, les préjugés et la stigmatisation, terreau des discriminations,
- Avoir un esprit critique sur les informations et publicités auxquelles nous sommes confrontés (*fakes news*, etc.) ; travailler par-là sur les représentations sociales,
- Questionner les différences qui font de nous des êtres uniques, mais toutefois tous humains,
- Permettre aux personnes isolées d'accéder à l'information sur leurs droits,
- Sensibiliser les (potentielles) victimes pour lutter contre le non recours,
- Sensibiliser aux différents critères de discriminations de façon artistique, juridique, sociologique, etc.,
- Créer des espaces de rencontre entre des personnes aux expériences diverses,
- Travailler sur la mémoire (des discriminations passées, des luttes contre les discriminations, de son histoire ou de son quartier dans la Grande Histoire, etc.).

### **Lutter contre les discriminations, c'est autre chose que, notamment :**

- Lutter contre l'exclusion (des populations les plus défavorisées),
- Travailler sur l'intégration (des nouveaux arrivants),
- Promouvoir la diversité (si cela reste de l'affichage notamment sur des critères visibles),
- Chercher l'égalité des chances (qui implique de la discrimination positive, ou compensatoire),
- Favoriser la mixité sociale (qui cherche à lutter contre les « ghettos communautaires »),
- Lutter contre les inégalités sociales (qui relèvent de causes beaucoup plus complexes, à l'échelle de la société).

### **Exemples d'actions de sensibilisation à la lutte contre les discriminations :**

- Mettre en place un « crieur » d'informations dans les quartiers où nombreux sont les habitants à ne pas lire les canaux d'informations classiques,
- Imaginer une façon de discuter (théâtre forum, table de quartier, ateliers...) entre des points de vue différents sur une problématique locale en lien avec les discriminations,
- Permettre la rencontre de personnes qui ne se côtoient pas habituellement (par exemple, organiser des rencontres culinaires/sportives/etc. intergénérationnelles),
- Proposer la diffusion d'un film porteur de message, et en discuter autour d'un repas partagé,

- Prévoir un voyage sur un lieu de mémoire et en faire une restitution dans son quartier,
- Récolter des témoignages et les valoriser artistiquement,
- Mener, avec un groupe, une réflexion sur un sujet (le handicap, le racisme, la laïcité, la citoyenneté, le bouc émissaire, le harcèlement, etc.) et créer un support (film, radio, affiches, jeu, etc.) permettant la restitution de cette réflexion pour la diffuser largement,
- Faire venir un artiste/ une exposition/ etc. en lien avec le sujet et mobiliser autour de l'évènement.

## ANNEXE 2

Veillez prendre connaissance de la présentation du Plan municipal de Lutte Contre les Discriminations, le Racisme et l'Antisémitisme signé en Octobre 2019. Ci-joint.

## ANNEXE 3

Veillez retourner à l'adresse ci-dessous la description de votre projet selon le document de présentation ci-joint.

Pour les projets retenus, un complément d'information sera demandé concernant l'association porteuse, de manière à pouvoir attribuer la subvention.

Les dossiers devront impérativement être remis à la Direction de la Solidarité, en main propre, par courrier ou par mail [politique.de.la.ville@vitrolles13.fr](mailto:politique.de.la.ville@vitrolles13.fr), **au plus tard le 30 juin 2020**, bâtiment le Romarin, Quartier les Pins, 13127 VITROLLES.

Pour toute question, contacter le 04 42 77 63 65.